

ETATS GENERAUX DE LA FORMATION EN SOPHROLOGIE

Paris – 29 septembre 2008 et 1^{er} octobre 2008

COMPTE RENDU

A l'initiative de Bernard Santerre, Président du Syndicat des Sophrologues Professionnels, trois structures se sont concertées et réunies pour organiser les premiers **Etats Généraux de la Formation en Sophrologie** :

- **SSP : Syndicat des Sophrologues Professionnels** : 1 allée de la Sablière – 44170 NOZAY
- **SFS : Société Française de Sophrologie** : 24 quai de la Loire – 75019 PARIS
- **CEPS : Coordination des Ecoles Professionnelles en Sophrologie** : 13 avenue des Frères Lumière – 69008 LYON

Cette rencontre s'est déroulée le **mardi 29 septembre 2008 et le mercredi 1^{er} octobre 2008** à L'Espace Vinci, 25 rue des Jeûneurs à **Paris**.

Sur l'ensemble des écoles de formation en Sophrologie du territoire français, 64 ont été répertoriées et invitées. Trente deux représentant les différents courants de la Sophrologie ont répondu positivement et sont venues assister à ces premiers EGF. La plupart des écoles étaient représentées par leur directeur, accompagné d'un collaborateur.

En ouverture de la première journée de travail a eu lieu une allocution de M. Thierry PEAN, chargé du développement des Professions Libérales au Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi.

Son intervention a porté sur les professions libérales réglementées et non réglementées. Il a précisé les objectifs du Ministère, à savoir :

- que les petites entreprises puissent évoluer dans un environnement juridique adapté à leur activité
- faciliter la création d'entreprises

Il a rappelé que le Ministère est peu désireux de poser des réglementations trop strictes mais encourage les professions libérales à renforcer leurs structures professionnelles (syndicats et/ou groupements professionnels), à se définir, à mettre en œuvre ou en place des démarches qualité, des référentiels, de normes de labellisation.

Les directeurs d'école et leurs collaborateurs ont exprimé leurs attentes et se sont réjouis de ces Etats Généraux de la Formation offrant l'opportunité de se rencontrer, de partager des expériences et d'envisager la construction d'un tronc commun (cycle de base), garant du sérieux, de la crédibilité et de la reconnaissance de la profession.

Durant l'après-midi de mardi ainsi que le mercredi, cinq groupes de travail ont été constitués, animés chacun par un régulateur (Daniel Boisseleau, Bernard Santerre, Christine Eglème, Benoît Fouché et Christian Lauer).

Ces groupes ont travaillé en trois temps :

- 1- Etat des lieux des différentes écoles (structure) et de ce qui s'y pratique actuellement (formation, formateurs, stagiaires)
- 2- Un éventuel tronc commun (cycle de base) de formation
- 3- Les différentes approches de la Sophrologie

Une synthèse a été présentée "en direct" à l'ensemble des participants à la fin de chaque temps de travail de ces groupes.

A la fin de la première journée, a eu lieu un exposé de M. Bernard DREANO, Chef de mission à la DGEFP (Direction Générale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) et en charge de la formation continue.

Il a précisé la nécessité de l'adéquation des fins aux moyens, d'un programme d'action de formation défini très clairement et de la cohérence entre les objectifs énoncés et les publics concernés.

Ce qui se dégage de ces journées :

- ***Un accord du groupe pour la mise en place d'un tronc commun (cycle de base) de formation, chaque école gardant ses spécificités***
- ***L'organisation de nouveaux EGF, dans un an maximum pour continuer et affiner le travail amorcé.***

En conclusion :

Ces deux journées de travail se sont déroulées dans une ambiance productive, efficace et conviviale, dans le respect des différences et des particularités.

Les participants ont exprimé leur contentement d'avoir pu aboutir à un accord concret et à sa mise en place prochaine, confirmant ainsi largement l'objectif initial de ces Etats Généraux qui était une harmonisation des formations permettant à notre profession de se structurer et de monter en qualité.

Ces premiers Etats Généraux de la Formation ont été un "moment historique" avec la rencontre des écoles de Sophrologie issues de tous les courants. C'est une "ère nouvelle" qui débute pour notre profession.

Merci à tous ceux qui s'y sont investis.

SYNTHESE GLOBALE des 5 groupes de travail
Résultats des 32 écoles présentes

ETAPE 1 : Le fonctionnement actuel des écoles

Les structures des écoles

1. Statut juridique :

- en nom propre = 11
- association loi 1901 = 10
- association fiscalisable = 0
- SARL = 10
- EURL = 1
- portage salarial = 0
- autre = 0

2. Numéro de déclaration préfectorale :

- oui = 26
- non = 1
- sans réponse = 5

3. Date de création : de 1974 à 2008

4. Appartenance à un "courant" ou groupement : oui = 26 non = 6

5. Certification :

- oui = 3
- en cours = 1
- non = 28

La formation

6. Nombre de formation (promotion) par an = 1 à 6

7. Nombre d'heures de formation de chaque promotion :

- Total = 200 à 600 h
- Répartition théorique / pratique = environ 60 % / 40 %

8. Nombre d'heures "présentielles" = 180 à 1520 h à distance = 0

9. Durée de la formation : 6 à 48 mois En moyenne = 24 mois

10. Nombre de regroupements (stages) par promotion = 6 à 40

11. Durée de chaque regroupement = 1 à 5 jours

12. Nombre d'heures de travail personnel du stagiaire (théorie + pratique) :

Comprenant entraînement personnel, lecture, travail personnel

- 150 h à 1000 h préconisé
- Autres écoles = pas de préconisation

13. Entraînement pratique dirigé entre les regroupements : oui = 17 non = 9

14. Si oui, au centre : 23 à 480 heures à l'extérieur = 30 à 108 heures ou libre

15. Type d'évaluation :

Les plus cités :

- évaluation pratique = oui
- mémoire = oui

Les autres :

- contrôle continu = oui
- évaluation théorique = oui
- stage d'application = oui
- rapport de stage = oui
- examen fiches de travail = oui
- autres = animation groupes intra – écoles / phénodescription / dossier

d'application professionnelle

15 bis : Les évaluateurs :

- internes à l'école = oui
 - Un seul évaluateur = 50 % des écoles
 - Deux évaluateurs ou plus = 30 % des écoles
- extérieurs à l'école = non
- en cas de mémoire, est-il lu par plusieurs personnes : 1 à 2 personnes

16. Les outils pédagogiques (par ordre décroissant) :

Langage direct – paper board - copies – bibliographie – bibliothèque - rétro-projecteur
- CD - vidéo – enregistrement vidéo – site internet et forum - skype

17. Tarif horaire : de 7,5 € à 19 €

18. Aide à l'installation et suivi du jeune professionnel :

Oui = 17 Non = 5 A la demande = autres

19. Autres disciplines que la sophrologie enseignées durant le cursus :

Uniquement Sophrologie = 9 écoles

Les formateurs et les stagiaires

20. Nombre de formateurs = 1 à 17 dont : réguliers = 1 à 15 occasionnels = 1 à 9

21. Leur statut : salarié = oui libéral = oui bénévole = oui

Majoritaire = libéral

22. La formation ou profession de base des stagiaires :

Corps médical / enseignants / entreprises (cadres, commerciaux) / sportifs / social / jeunes / reconversion professionnelle et bilan de compétences / psychologues / informatique / artistes / divers...

23. Les pré-requis pour suivre la formation :

Par ordre décroissant :

Entretien / sur dossier / Bac ou niveau Bac / avoir suivi des séances de sophrologie auparavant / Bac +3 / psychothérapie

24. Nombre de stagiaires par promotion = 5 à 35

Nombre d'heures/stagiaires par an = 4000 à 28000 h

25. Leur origine professionnelle : voir question 22

26. **Pourcentage de stagiaires de la formation continue** = 6 % à 90 %

En moyenne = 30 %

27. **Combien obtiennent leur validation chaque année** = fluctuant

27 bis : **répartition Hommes / Femmes chez les participants** :

Hommes = 15 à 20 %

Femmes = 85 à 90 %

Et après

28. **Combien utilisent la sophrologie dans leur pratique professionnelle**

= environ 80 %

29. **Combien s'installent** = environ 1/3

30. **Combien abandonnent** = si pas de suivi = 50 % si suivi = non

au bout de combien de temps = avant 18 mois

ETAPE 2 : Est-il possible d'envisager un tronc commun (cycle de base) de formation ?

Dans le cas d'un tronc commun de formation :

1. **Les pré-requis pour suivre une formation =**

- Niveau Bac
- Entretien préalable
- Expérience en sophrologie

2. **Le nombre total d'heures (présentielles) =**

- A la base : **250 heures minimum** sur une durée de **18 mois** (mise à niveau avec la moyenne des écoles)
- Afin de pouvoir passer rapidement à : **300 heures minimum** sur une durée de **24 mois**

Théorie = 50 % : pratique = 50 %

3. **Les méthodes et les outils pédagogiques :**

Généralités de la Sophrologie

Théorie

Principes fondamentaux

Bases de la phénoménologie

Sophronisations

RD 1 2 3 4

Techniques spécifiques

Gestion des dialogues pré et post
sophronique (écoute)

4. L'évaluation :

- **En cours de formation** (direction de groupes, fiches de travail, lectures, etc.)
= Sous forme d'évaluation continue : Evaluation pratique (animation) + Evaluation écrite
- **En fin de formation :**
 - stage d'application / projet sophrologique / phénodescription

5. La validation = Sous forme de "certificat"

6. Le nombre de formateurs par école : 2 minimum

7. Le nombre de stagiaires : pas de minimum / 15 à 20 maxi pour les pratiques

8. Calendrier de mise en place du tronc commun (cycle de base) = le plus rapidement possible

Avec un délai d'application de maximum 3 ans

9. Souhait de rencontres ultérieures sous forme d'Etats Généraux de la formation : oui

ETAPE 3 : Les différents approches de la Sophrologie

1 - Echanges et discussions autour des thèmes suivants :

Les grands champs d'application de la sophrologie :

- La sophrologie médicale : pratiquée par les professionnels de la santé
- La sophrologie sociale : pour développer le mieux-être social (insertion, etc.)
- La sophrologie pédagogique : pour améliorer les performances
- La sophrothérapie : comme branche de la psychothérapie

2 - Autres sujets abordés :

- Que pensez-vous des spécificités de la sophrologie ?
- Quelles sont les écoles qui possèdent une spécificité ?
- Quelles sont celles qui souhaitent en développer une ?
- Est-il envisageable d' « échanger » des stagiaires ?
- Sur quels critères de formation de base ?

A NOTER :

1. Les questions "BIS" ont été rajoutées dans un des 5 groupes

2. Une grille statistique sur l'origine des stagiaires serait intéressante à mettre en place, permettant d'affiner les chiffres pour pouvoir les présenter aux Pouvoirs Publics ou organismes décisionnaires ou référents :

- niveau scolaire ou diplômes de l'enseignement général
- la profession de base
- la dernière profession exercée ou celle exercée au moment de l'inscription

3. Suggestions d'ordre du jour pour les prochains Etats Généraux Formation :

- établir un listing de tous les modules de formation proposés dans les écoles
- faut-il mettre en place une structure représentative ?
- bases du code de déontologie